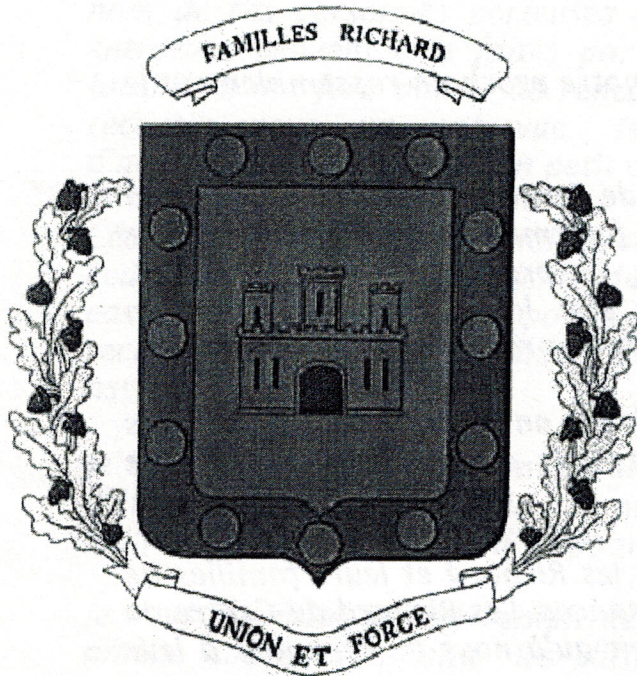


ENTRÉE RICHARD

Bulletin de liaison de l'Association des familles Richard

Juillet 2002

volume9 no3



Sommaire :

Message du président	page 2
Clément Richard reçoit ...	page 4
Olivier Richard décède à 106 ans	page 6
La monnaie de cartes	page 7
Programme rassemblement	Page 8
Des arrivées	Page 9
Volumes ou documents ...	Page 9
Les métiers des premiers ...	page 10
Au bureau de poste	page 13
Arrivée des Acadiens à Bécancour	page 17
La colonie acadienne de St-Denis	page 18
La vie quotidienne sous le régime ..	page 20
Commentaire	page 23
Messages	page 24

Bonnes vacances

Message du président

Chers amis de l'Association

Je débute mon article en vous invitant à notre prochain rassemblement le 25 août, prochain à Drummondville.

Cet événement est organisé par l'équipe de Fernand. Ils y travaillent déjà depuis plusieurs mois. Je vous suggère fortement d'y être présent car vous passerez une journée bien remplie. Le programme de la journée, dont vous retrouverez le détail un peu plus loin dans cette parution, comporte des éléments nouveaux qui devraient répondre à vos attentes.

Je remarque qu'au cours des dernières années, nous vivons des rassemblements tous aussi originaux les uns que les autres. Celui de Drummondville le sera également.

Le rassemblement annuel permet à tous les Richard et leurs familles de se revoir et de faire de nouvelles connaissances. Les Richard du Centre du Québec nous convie à la fête. Il n'en tient qu'à nous de répondre à leur invitation en grand nombre.

Il ne faut pas oublier lors de nos rassemblements, l'assemblée annuelle de l'Association. Celle-ci est une bonne occasion pour les membres d'exprimer leurs idées.

Je vous ai parlé dans le dernier journal de la création de certains comités en regard aux objectifs que je me suis fixé, en acceptant la présidence de notre belle Association.

Le conseil d'administration a retenu trois sujets sur lesquels nous entreprendrons nos travaux à partir de l'automne prochain. Les sujets retenus sont :

- La généalogie*
- Les archives*
- Le journal*

Chaque membre du conseil d'administration fera partie d'un comité. Chaque comité devra rendre compte, au conseil d'administration, les

résultats de leurs rencontres. Nous comptons également sur la participation des membres au sein de ces comités. J'invite toutes les personnes désireuses de s'impliquer à nous faire connaître leur intérêt.

J'aimerais également vous parler d'un autre projet que je mijote depuis un certain temps, soit celui de présenter dans ce journal des entrevues avec des Richard. Ces entrevues auraient pour objectif de faire connaître des membres de vos familles. Je vous invite à porter à mon attention le nom de ces personnes porteuses de grandes richesses historiques. Ces entrevues peuvent être faites par vous-même ou un membre de votre famille. Il me fera plaisir de rencontrer les personnes désireuses de me recevoir pour un entrevue. Je proposerai au prochain conseil d'administration de créer un petit concours sur le sujet.

Cécile, la secrétaire, et moi avons assisté au dernier congrès de la Fédération des familles souches du Québec. Celui-ci fut très enrichissant car il nous offrait plusieurs points d'intérêts. Les principaux touchaient la recherche de nouveaux membres ainsi que la place des femmes dans nos associations.

Je termine en vous rappelant qu'une association comme la nôtre se doit d'être innovatrice et d'offrir aux membres actuels et futurs des produits qui feront grandir le goût d'y appartenir.

Je vous souhaite un été rempli de soleil et de joie. Cette période nous amène souvent à visiter les différentes régions du Québec. Je vous suggère de ne pas oublier de vous arrêter au monument érigé en l'honneur de Pierre Richard, situé devant l'église de Cap-Saint-Ignace. L'invitation est lancée surtout aux membres qui n'ont pas encore eu la possibilité de le voir. À mon humble avis, il est un des plus beaux que l'on retrouve au Québec. Félicitations encore à Joseph-Édouard qui a mené le dossier de main de maître à cette époque.

Je vous reverrai à Drummondville.

Richardment vôtre,

Guy Richard

Clément Richard reçoit la médaille Canadienne du maintien de la paix



L'ex-maire de Cap-Saint-Ignace, M. Clément Richard, a reçu mardi dernier des mains du député fédéral Gilbert Normand, la Médaille canadienne du maintien de la paix. Il devenait ainsi la première personne à recevoir cette distinction dans la circonscription.

Cette médaille, créée en l'an 2000 à la demande de la Gouverneure générale du Canada, Mme Adrienne Clarkson, veut reconnaître la contribution des soldats qui ont servi sous le drapeau canadien à l'étranger lors des missions de maintien de la paix, qu'elles soient internationales ou organisées par les Nations Unies.

M. Clément Richard a participé à une mission semblable, menée en Égypte de mars à septembre 1979, au sein de la Deuxième Force d'urgence des Nations Unies. Membre des forces armées canadiennes et pharmacien de formation, M. Richard a été affecté à l'administration d'un hôpital de campagne, servant aux premiers soins dans la région d'Ismalaïa, dans le désert de Sinaï, a-t-il révélé, lors de la cérémonie de remise de médaille. Dans le cadre de ses fonctions, il devait aussi voir à l'approvisionnement et au contrôle des fournitures médicales dans un vaste rayon, ce qui l'amenait à

voyager. Durant cette période, il est allé jusqu'en Terre Sainte.

Des souvenirs et des anecdotes

Visiblement cette mission fut une étape importante pour M. Richard au cours de sa carrière militaire étalée sur 19 ans. Décrivant en quelques mots son séjour en Égypte, celui-ci se rappelle la chaleur accablante, la beauté des paysages, l'esprit de débrouillardise des habitants qui auraient des leçons à donner en matière de recyclage des déchets. « Là-bas, on passe des contrats non pour le ramassage, mais pour la vente des vidanges, car on récupère à peu près tout », a-t-il noté. M. Richard a aussi évoqué quelques anecdotes, comme celle de la capture d'un cobra sous un siège en rotin dans le mess des officiers. Il se rappelle aussi cet incident survenu lorsque le véhicule utilisé par son équipe, et laissé sans doute en vitesse, a dévalé une pente pour aller emboutir trois Mercedes. M. Richard se souvient aussi s'être égaré dans les rues inextricables de Damas et avoir, bien malgré lui, dû suivre un cortège funèbre.

Le climat politique de l'époque était encore incertain. C'était au moment où Israël remettait les territoires conquis à l'Égypte durant la guerre des six jours en

1967. On avait établi une zone tampon, un corridor où se trouvaient différents contingents chargés du maintien de la paix. M. Richard se rappelle que les soldats canadiens étaient très bien perçus au Caire.

M. Richard, qui est aussi récipiendaire de la Médaille de Force d'urgence de l'ONU et décoré des Forces canadiennes, se disait très heureux de recevoir une nouvelle distinction, cette fois-ci pour une mission de paix.

Le député lance un appel

De son côté, le député Gilbert Normand invite les gens de son comté qui ont été envoyés en mission de paix à l'étranger, de bien vouloir faire leur demande pour obtenir cette médaille. Au moins, une autre personne a déposé sa demande, il s'agit de M. Pierre Lachance, maire de Sainte-Lucie et préfet de la MRC de Montmagny, qui a mené une longue carrière au sein des Forces armées canadiennes. Environ 125 000 Canadiens ont servi dans le cadre de missions de la paix au cours des 53 dernières années, ce qui constitue une contribution supérieure à celle de tout autre pays, a-t-on également appris.

Le Peuple Côte-Sud, Diane Gendron



"The First in Synthetics"

Michel Richard
AMS/OIL Distributeur

2018 Chemin De La Ferme
Ste. Clotilde, Québec,
Canada J0L 1W0

Tél.: (450) 826-3889

OLIVIER RICHARD DÉCÈDE À 106 ANS

M. Olivier Richard nous a quittés dimanche dernier à l'âge vénérable de 106 ans. M. Richard est décédé au Manoir Saint-Jérôme.

Ainsi se termine l'histoire de ce centenaire fort attachant que nous avons eu l'occasion de rencontrer à quelques reprises au cours des dernières années. Nous gardons un souvenir impérissable de ces anecdotes.

Mardi matin dernier, les résidents, la direction et le personnel du Manoir Saint-Jérôme ont d'ailleurs tenu à rendre hommage à ce grand monsieur.

« Monsieur Richard demeurait à la résidence Manoir Saint-Jérôme depuis cinq ans avec son épouse Laura. Il était un exemple de courage et de détermination. Nous regrettons Monsieur Richard et offrons nos sincères condoléances à la famille » ont tenu à exprimer les gens du Manoir saint-Jérôme.

Son histoire

C'est en 1895 que M. Richard a vu le jour au Canada de parents américains. Il a fait ses études chez les clercs de Saint-Viateur. Après sept ans de vie religieuse, il a travaillé pendant pas moins de 43 ans à la Régie des alcools, devenue par la suite la Société des alcools du Québec.

Homme animé d'une profonde foi en Dieu, M. Richard avait toujours un bon mot pour chacun.

M. Olivier Richard a célébré ses 106 ans d'existence en septembre 2001. Quelques jours plus tard, on a souligné l'événement comme il se doit au Manoir Saint-Jérôme, dans le cadre d'une cérémonie toute spéciale à laquelle assistaient le maire de Saint-Jérôme Marc Gascon et l'ex-maire de Bellefeuille Gaston Laviolette. À cette occasion, le vicaire de la paroisse Notre-Dame-de-La-Salette, Michel Jasmin, avait rappelé aux résidents du Manoir Saint-Jérôme, réunis dans la grande salle, tous les bienfaits dont la communauté a profité du temps que M. Richard était très actif et s'impliquait bénévolement dans différentes activités religieuses et communautaires. Ce qu'il aura fait pendant plus de 40 ans.

M. Olivier Richard a fait l'objet d'un article dans ce journal.

Il a été publié en décembre 1999 alors qu'il venait de célébré ses 104 ans. Vous pourrez le relire en vous référant au volume 7 numéro 1.

L'Association des familles Richard se joint aux gens de Saint-Jérôme pour souhaiter ses condoléances à la famille d'un Richard qui a réalisé de grandes choses durant sa longue existence.

La monnaie de cartes

La monnaie de cartes était constituée de cartes à jouer conventionnelles portant une marque indiquant la valeur nominale. On l'utilisa en Nouvelle-France, car la monnaie se faisait rare et que l'on avait besoin d'une monnaie d'échange.

Le gouverneur Frontenac et l'intendant Jean Bochart de Champigny furent les créateurs de cette monnaie qui vit le jour vers les années 1685-1690.

En 1704, la compagnie n'avait guère de fonds nécessaires pour payer les officiers et verser au clergé et aux communautés religieuses leurs subventions annuelles. Les curés menacèrent de faire la grève, les hôpitaux devaient refuser les malades et les communautés refusaient de payer les marchands. La gravité de la situation poussa le gouverneur Vaudreuil et l'intendant François (baron de Beauharnois de la Boische) à mettre en circulation de la monnaie de carte. Ils é mirent des lettres de change sur le trésor de la Marine.

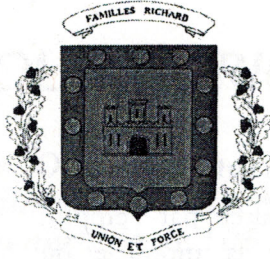
En 1714, on émit pour plus de deux millions de livres de cette monnaie. Toutefois, ce nouveau recours pour pallier au manque de numéraires signifia une autre perte pour les habitants de la Nouvelle-France. En effet, le roi n'accepta de payer que la moitié de cette somme et les habitants durent subir la perte de l'autre moitié. De plus, il fallut trois années au roi pour rembourser l'argent qu'il accorda aux habitants.

Puis, suite à la capitulation de la Nouvelle-France (engendrée par la capitulation de Montréal en 1760), l'absence d'argent liquide représentait un des problèmes majeurs que les Canadiens affrontèrent.

Cette situation était causée par l'emploi (depuis longtemps) de la monnaie de cartes. Or, le roi de France n'était plus là pour honorer ses obligations, car c'étaient des militaires britanniques qui contrôlèrent la Nouvelle-France de 1760 à 1763. Donc, le commandant en chef des troupes anglaises, Jeffrey Hamherst, ordonna que tout ce que ses troupes achèteraient de l'habitant serait payé en argent comptant et en espèces sonnantes.

À l'époque, la monnaie de cartes était vraiment fortement répandue car, au cours des dernières années du régime français, les autorités françaises laissèrent les cartes se multiplier. Ainsi, en 1760, plus de 25 millions de livres circulaient en Nouvelle-France, sous forme de monnaie de cartes, sans compter les 49 millions de livres en lettres d'échange et les 9 millions en titres de créances.

Les Canadiens, suite au traité de Paris, cédèrent assez facilement la monnaie de cartes aux Anglais pour une valeur infime, car ils étaient convaincus que la valeur de cette monnaie était très faible. Toutefois, les propriétaires et porteurs britanniques souhaitaient que le roi de France rembourse la valeur de la monnaie de cartes. Ils nommèrent donc le général Conway au titre de représentant auprès des financiers français. Finalement, le roi de France accepta le 29 mars 1766 de payer les sommes dues. Cependant, il le fit de façon progressive et à une valeur moindre que leur valeur nominale. Malgré tout, plusieurs Canadiens regrettèrent amèrement d'avoir cédé cette monnaie de carte si facilement, mais il était trop tard. Ce fut certains marchands qui réalisèrent des bénéfices appréciables.



**Rassemblement des familles Richard
le dimanche, 25 août 2002
à l'Hôtel le Dauphin
de Drummondville**

Programme de la journée :

- 9 :00 Accueil, inscription et généalogie
9 :30 Présentation de la chanson des Richard par M. Gilles Richard
10 :00 Ouverture du rassemblement par M. Fernand Richard
 Mot de M. Guy Richard, président de l'Association
 Mot de M. Maurice Richard, président d'honneur et maire de Bécancour
 Mot de M. Roger Richard, maire de Victoriaville
10 :30 Conférence de M. René Verville
11 :30 Dîner-buffet
 Hommage à M. Normand Richard, lauréat 2002
 Hommage à M. Clément Richard, décoré de la médaille du maintien
 de la paix
13 :00 Activités récréatives, animées par Gilles et son groupe
 Activité généalogique, animée par Fernand
14 :00 Assemblée générale
15 :30 Clôture de la journée
16 :00 Départ pour les visites touristiques

Coût : 25\$ pour les personnes de 12 ans et plus
10\$ pour les enfants de moins de 12 ans

Les activités touristiques sont en supplément.

Soyez présent, une belle journée vous attend.

Des arrivées

- | | |
|--|---------------------------------|
| 267. Claude Richard,
Québec | Souche : Pierre, Château-Richer |
| 268. Claire Richard
Casselman, Ontario | Souche : Pierre, Cap-St-Ignace |
| 269. Richard Richard
Windsor, Nouvelle-Écosse | Souche : Pierre, Château-Richer |
| 270. Claudette Richard
Cap-de-la-Madeleine | Souche : Michel, Acadie |
| 271. Raymond Richard
Cap-de-la-Madeleine | Souche : Michel, Acadie |
| 272. Louise Richard Ruel
Lévis | Souche : |
| 273. Marguerite Tanguay
Lévis | Souche : Michel, St-Vallier |
| 274. Marc Richard
Hanner, Ontario | Souche : Pierre, Cap-St-Ignace |

Volumes ou documents anciens

Vous avez en votre possession des références sur l'histoire du Québec, du Canada ou des États-Unis en référence aux familles Richard ou autres pouvant être d'un intérêt pour des chercheurs et vous ne savez plus quoi faire avec.

L'Association aimerait en être informée car nous les mettrons à la disposition des chercheurs de notre patronyme.

Nous devons conserver notre patrimoine au Québec au lieu de le détruire ou de le vendre à des étrangers.

L'Association est très intéressée par tout document à caractère historique. Il ne faut pas oublier que l'histoire s'écrit au quotidien et nous en faisons partie et non seulement nos ancêtres.

Vous pouvez nous en informer en prenant contact avec le responsable du journal.

Les métiers des premiers arrivants

Les archives nationales du Québec ont publié dans leur rapport de 1970 une importante étude du Père Archange Godbout consacrée aux familles venues de La Rochelle au Canada. Cette étude est d'autant plus importante que c'est de La Rochelle que sont partis la plupart des bateaux qui appareillaient pour la Nouvelle-France à compter de 1650.

Plusieurs de ceux et celles qui partaient de La Rochelle pour venir en terre d'Amérique étaient déjà des engagés qui très souvent venaient sur les bords du Saint-Laurent pour une durée de trois ans. La plupart étaient engagés par la Compagnie des Cent-Associés par des directeurs d'embarquement.

Quelques centaines de colons et d'engagés, peut-être même quelques milliers, sont originaires de Saintonge et d'Aunis. Compte tenu de sa population plutôt réduite pour l'époque, la ville portuaire de La Rochelle est sans doute, de toutes les cités et villes de France, celle qui a fourni le plus fort contingent d'hommes et de femmes.

Mais il semblerait qu'une bonne partie de ceux qui ont été recrutés et dirigés vers l'Amérique n'y ont fait que passer. C'est ainsi, par exemple, que sur 147 engagés qui se sont embarqués à La Rochelle entre 1642 et 1644, 22 seulement se sont établis en Nouvelle-France. De ce nombre, 15 auraient laissé des descendants.

De bien beaux métiers

Mais que faisaient donc, dans leur vie de chaque jour, ces engagés en partance pour la Nouvelle-France? L'examen des archives nous permet de le savoir. Bien entendu, les professions ou métiers exercés avant le départ de France, en Aunis et Saintonge, dans la région de La Rochelle en particulier, ne le sont plus toujours une fois que les engagés ont mis les pieds en terre d'Amérique. Que voulez-vous que fassent sur les bords du Saint-Laurent, en 1660, un compteur de poissons ou un couvreur d'ardoises?

Beaucoup de ceux qui sont venus étaient des laboureurs ou tonneliers. Ce sont les deux occupations dont on fait le plus souvent mention. Ces laboureurs étaient sans doute des paysans ou des ouvriers agricoles, ce que nous appelions encore dans un passé récent des hommes engagés. Aujourd'hui on parlerait de saisonniers ou de travailleurs agricoles. Mais ils n'étaient certainement pas propriétaires des domaines sur lesquels ils travaillaient car si tel avait été le cas ils n'auraient sans doute pas laissé leur terre pour s'exiler en Nouvelle-France pour trois ans avec des salaires de crève-faim. Tout au plus étaient-ils des fermiers, qui exploitaient une ou quelques parcelles en fermage, ou des hommes à-tout-faire.

Parmi ces laboureurs, il y en a qui se définissaient comme des « laboureurs à bœufs » et d'autres comme des « laboureurs à bras ». Il pouvait donc y avoir deux types d'engagés agricoles, selon que le travail se faisait avec des animaux ou à la seule force de leurs bras. Il y avait aussi des « laboureurs-journaliers » qui louaient leurs services au jour le jour, quand ils le pouvaient.

Beaucoup d'autres se présentaient comme tonneliers. Pas étonnant que dans un pays où la vigne abonde, il y ait eu de nombreux artisans et ouvriers qui s'adonnaient à la construction de tonneaux pour recevoir le vin et les eaux-de-vie. Mais les tonneliers ne fabriquaient que des tonneaux. Ils réparaient et fabriquaient également d'autres récipients pour les usages quotidiens, à la ferme ou en cuisine.

L'alimentation et la construction

Deux des premiers soucis des nouveaux arrivants étaient de se loger et de se nourrir. On recense donc de nombreux métiers spécialisés qui touchent de près ces deux préoccupations. Dans le domaine de la construction, sont venus des charpentiers, des charpentiers « ordinaires », comme nous en connaissons encore de nos jours, et des charpentiers spécialisés dans les « grosses œuvres ».

Parmi les métiers de la construction, en plus des charpentiers et de quelques rares arrivants qui se disaient architectes, il y avait bien sûr des menuisiers, des serruriers, des maçons et des tailleurs de pierre, des tourneurs, des manoeuvriers, des cloutiers, des sculpteurs, des corroyeurs (qui forgeaient et qui soudaient), des couvreurs, des plombiers, des tapissiers, des drapiers, des plâtres et bien d'autres encore. En réalité, ce n'est là qu'un relevé bien partiel des occupations des premiers arrivants.

Non seulement fallait-il se loger, mais encore fallait-il se nourrir. Si chacun est habituellement capable de voir à son « ordinaire » quotidien, il y avait quand même quelques engagés spécialisés dans les métiers de l'alimentation. Bien que peu nombreux cependant, on dénombrait toutefois quelques boulangers et des saulniers, des pâtisseries, des bouchers, des meuniers, des poissonniers.

Les archives nous révèlent aussi que quelques-uns de ces engagés, avant leur venue en terre d'Amérique, étaient panetiers. On les décrivait comme des officiers de bouche chargés du pain. En plus de se loger et de se nourrir, il fallait aussi se déplacer pour aller d'un endroit à un autre, de la campagne au village. Il y eut donc, parmi ceux qui sont venus, des chartiers, des mariniers, des voituriers, des forgerons, des rouliers, des bourreliers (fabricants de harnais ... et de matelas).

Nous ne parlerons pas des calfateurs de navires, des pilotes, des navigateurs de toutes sortes, des chargeurs de charettes, des entrepreneurs de vaisseaux et des capitaines qui, comme bien d'autres, ont dû rapidement devenir colons-paysans en arrivant sur les bords du grand fleuve.

Ceux qui, au XVIII^e siècle, ont quitté la vieille France pour venir s'établir sur les bords du Saint-Laurent ont fait preuve de beaucoup de courage, parfois même, dans certains cas, de témérité. Venus de La Rochelle, de Dieppe, de Ghonfleur, de Rouen, de Saint-Malo, de Nantes, même de Saint-Nazaire ou de Bordeaux, plusieurs ont dû éprouver un total dépaysement à leur arrivée. D'autres, nombreux sans doute, ont certes trouvé bien long un engagement de trente-six mois. Il faut bien réaliser que presque toutes les fonctions qu'ils ont occupés ou les travaux qu'ils ont eu à faire à leur arrivée avaient bien peu de ressemblance avec leurs métiers ou leurs occupations d'origine. Que voulez-vous que fasse dans la colonie naissante des receveurs de deniers, des garde-sel ou encore des faïenciers?

En l'espace de quelques semaines, ils sont devenus de simples, et souvent, de pauvres colons. Parmi ceux qui sont venus d'Aunis et de Saintonge, de Bretagne et de Normandie, du Perche et du Poitou, il y avait aussi de nombreux marchands. Bien rares ceux qui ont pu le demeurer à leur arrivée. Il y avait de forts contingents d'artisans et d'ouvriers spécialisés : des massiers, des merciers, des selliers, des armuriers et des taillandiers.

Quelques-uns appartenaient au secteur des professions libérales : chirurgiens, ingénieurs maritimes, praticiens, pharmaciens, notaires et médecins. D'autres avaient une profession touchant de très près le domaine de la justice : procureurs, avocats, huissiers, greffiers, courtiers-jurés ou conseillers du roi. Quel dépaysement! Quel détournement de carrière!

D'autres déclaraient des métiers ou des occupations étonnantes comme des marchands faiseurs d'eau-de-vie, des portefaix, des potiers d'étain, des emballeurs, des marchands-poulaillers, des poissonniers, des peigneurs de laine et des boutonnières. Un certain nombre appartenaient, alors qu'ils étaient en France, au domaine de l'hébergement : cabaretiers, aubergistes, hôteliers et faiseurs d'eau de vie.

Il y avait aussi des métiers plus ordinaires et plus courants mais combien nécessaires comme les tailleurs d'habits, les jardiniers, les domestiques, les cordonniers et les tisserands. Il fallait bien se vêtir. En plus des tailleurs d'habits, il y avait des savetiers, des chapeliers ainsi que ceux qui se disaient « tissiers en toile » ou « poilliers ».

Le noble secteur des armes était représenté : officier marinier, sergent royal, lieutenant d'infanterie, sans compter les simples matelots. ET tous les autres métiers étaient aussi représentés. C'est le cas des lavandiers, des boursiers, des cordiers et des orfèvres, des apothicaires et des chaudronniers, des passementiers, des tamisiers et des fariniers.

Il y eut des professeurs de grec et des arquebusiers. Et combien d'autres encore.

Au bureau de poste

En milieu rural, le bureau de poste ne joue pas le même rôle qu'à la ville, il est l'un des pôles de la vie quotidienne. Il sert en quelque sorte de carrefour du village où l'on peut saluer ses voisins, qui souvent habitent à des kilomètres, et bavarder avec eux. Vous êtes invités à pénétrer dans ce bureau de poste et à y faire connaissance avec le maître de poste, couvrant les années 1880 à 1945.

Une nécessité pour la communauté rurale

Les gens habitant la campagne, même ceux qui ne savent pas lire, avaient besoin de leur bureau de poste, afin de faire circuler leur argent par exemple. D'ailleurs, c'est une question de principe : on exige le service postal en milieu rural parce qu'on le considère comme une partie intégrante du progrès. Au XIXe siècle, l'établissement d'un nouveau bureau de poste revient en bonne partie aux ruraux eux-mêmes, qui rédigent des requêtes sous forme de pétitions à l'intention des autorités postales. Dans ces textes, on voit que le bureau de poste est appelé à chapeauter le développement socio-économique. C'est comme s'il devenait inévitable, presque normal pour une communauté d'obtenir son bureau de poste quand elle accède à un certain niveau de développement.

S'il y a consensus sur la nécessité d'avoir un bureau de poste, son emplacement peut toutefois faire l'objet d'âpres débats au sein d'une communauté. Situé le long de la rue principale, ou à proximité, le bureau de poste est un endroit accessible, connu de tous. Tellement qu'on ne prenait pas toujours la peine d'apposer une affiche à l'extérieur du bâtiment! L'emplacement du bureau de poste n'est pas le fruit du hasard et permet aux habitants de se côtoyer. Une fois établi, il acquiert aussi d'autres fonctions qu'économique, que l'on peut observer dans la vie quotidienne des ruraux. Le bureau de poste s'intègre à son milieu, il est au cœur de la vie communautaire.

L'arrivée du courrier, un événement

L'épine dorsale du système postal en milieu rural est le chemin de fer, la poste ferroviaire. À bord de wagons postaux, une équipe de commis ambulants trie le courrier tout en recevant ou en déposant d'autre à chacune des gares le long du trajet. L'artère principale du service postal suit le tracé des chemins de fer. Le long de la ligne ferroviaire, on trouve

les gares et villages abritant des bureaux de poste, qui reçoivent et échangent le courrier pour eux-mêmes et pour les bureaux de poste situés en retrait de la ligne. Mais il y a des endroits où le train ne s'arrête pas. Le commis ambulancier lance alors un sac de courrier sur la plate-forme de la gare et attrape le sac de courrier sortant, qui est suspendu à un poteau nommé happe-dépêches.

À l'arrivée du train, les gens affluent de partout pour chercher leur courrier. On arrive au bureau de poste bien avant que le maître de poste ait eu le temps de finir le tri. Le courrier était livré soit poste restante, soit dans les casiers postaux. Dans la plupart des bureaux de poste, les lettres de la poste restante étaient classées en ordre alphabétique dans un casier fixé au mur près du guichet. Le maître de poste pouvait aussi facilement les remettre aux clients. Par contre, des gens plus aisés préféraient recevoir leur courrier dans une case postale privée, dont eux seuls et le maître de poste avaient la clé.

Si l'on n'a pas de casier postal, on fait la file et on en profite pour jaser, écouter et observer les autres. On attend impatiemment des nouvelles, ou mieux, de l'argent. On attend le journal, une revue, ou encore la machine à coudre ou l'écrémeuse commandée par les catalogues Eaton, Simpson, ou Dupuis Frères. Ce qui compte c'est que le maître de poste fasse son travail avec diligence. Quand il y a des retards, c'est la pagaille. Car si le courrier arrive à temps, on peut répondre aux lettres urgentes avant le départ du prochain courrier, le lendemain matin. Pour beaucoup de personnes, la rapidité de la poste était de toute première importance au tournant du siècle.

En 1908, on instaure un service de livraison du courrier à domicile en milieu rural. À partir du bureau de poste, le facteur va livrer le courrier aux fermes et aux demeures situées à l'extérieur des limites du village. Il le dépose dans des boîtes aux lettres placées en bordure de la route, de même qu'il ramasse le courrier à envoyer. Au début, ce service se faisait avec des bogheys et des traîneaux, mais l'automobile a bientôt pris la place du cheval.

Fréquenté par tout le monde au village, sinon par toute la paroisse, le bureau de poste est un lieu de rencontre au même titre que les attroupements devant l'église le dimanche matin, à la gare, au bout du quai ou lors de rassemblements politiques et de processions religieuses. Le bureau de poste permet aux ruraux d'interrompre les travaux à la ferme ou au chantier, à la mine ou au magasin, le temps de prendre une pause et d'échanger.

En milieu rural, le maître de poste, à n'en pas douter, patrie intégrante de sa communauté. Il trie et distribue colis, journaux, courrier, que les gens lui confient. La visite du bureau de poste n'était pas moins importante que la messe du dimanche et la promenade dans la rue principale. Observons le maître de poste au fil des jours, dans ses tâches et ses relations avec la communauté.

Traiter les lettres et colis à envoyer

Le maître de poste doit oblitérer chaque lettre, chaque colis à envoyer avec un cachet portant la date et l'indication « a.m. » ou « p.m. ». Pour qu'il soit bien lisible, il glisse sous chaque enveloppe une plaque de caoutchouc, avant de la tamponner, produisant un bruit sourd et mat typique. Puis il trie les lettres selon leur destination. Autrefois, il n'était pas rare qu'un maître de poste construise lui-même, pour son propre usage un meuble spécialement conçu à cet effet. Au monastère d'Oka, par exemple, le maître de poste et ses assistants avaient construit un magnifique casier que l'on pouvait faire pivoter. Après le tri, le maître de poste forme des liasses d'environ 75 lettres, liées avec de la ficelle.

Le traitement des colis est plus difficile car il faut peser chaque paquet et en calculer l'affranchissement. Et s'ils sont mal emballés, le maître de poste doit en refaire l'emballage, mécontent surtout si le contenu sent mauvais! Car le client exige toujours que son beau gâteau ou son poisson frais soit livré promptement et arrive en bon état, sans se soucier des difficultés que cela peut causer. En attendant la levée du courrier, les paquets sont placés dans des sacs de toile suspendus dans des supports en bois ou en métal.

L'argent a un statut postal spécial. Grâce au mandat-poste, un individu ou un commerce peut en envoyer partout au Canada. À la fin du XIXe siècle, on a l'habitude d'expédier par la poste de l'argent à ses proches, à ses parents, à ses créanciers. Il arrivait même que les banques y aient recours puisqu'il n'existait alors aucun autre moyen fiable d'envoyer de l'argent. Lorsqu'ils ont accès à un service de mandat de poste, les employeurs eux-mêmes peuvent payer leurs employés par la poste. Mais cela n'empêche personne d'expédier de l'argent comptant par la poste! Les rapports annuels faisaient d'ailleurs état de nombreux cas de lettres d'où l'argent aurait disparu quelque part entre le point de départ et le point d'arrivée. Le maître de poste devait donc être absolument digne de confiance.

Le maître de poste rural prend sous sa responsabilité le courrier et même l'argent de ses clients, mais il prodigue également ses conseils et les aide

face aux difficultés de la vie. Il joue un rôle de premier plan, sa position est unique dans la société rurale. Il fait partie intégrante de la communauté, tout en restant d'une certaine manière à l'extérieur d'elle.

Statut précaire

Les maîtres de poste ruraux, dont bon nombre sont des femmes, occupent le bas de la pyramide des employés de la poste. Ce ne sont pas des fonctionnaires au même titre que les autres employés et ils ne bénéficient pas des mêmes privilèges. Ils forment un groupe particulièrement vulnérable aux exigences ministérielles et aux compressions de dépenses gouvernementales. Chaque titulaire de bureau de poste se sent fragile aussi parce que celui qui n'est pas manifestement du même côté que le nouveau parti au pouvoir risque de perdre son emploi. Les maîtres de poste ne sont cependant pas dépourvus de moyens puisqu'ils sont regroupés en syndicat national depuis 1902.

Les heures d'ouverture des bureaux de poste ont souvent été une source de conflits entre le maître et le public. En 1934, la section québécoise de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints cherche à obtenir l'autorisation de fermer les bureaux de poste le dimanche. Il s'agissait d'un problème particulièrement épineux au Québec puisque les gens avaient l'habitude de passer au bureau de poste après la messe dominicale. Alors qu'ailleurs au Canada, ils étaient habituellement fermés en ce jour. Une longue lutte opposa les maîtres de poste au public des villages et des petites villes. Ils ont obtenu gain de cause, mais non sans ternir leur image aux yeux du public.

Concluons par cette citation : « Parce qu'ils conféraient un visage humain à l'immense institution qu'était la poste du Dominion, parce qu'ils s'empressaient de répondre avec efficacité aux besoins de leur clientèle, parce qu'ils permettaient l'accomplissement de certains rituels de la communauté, parce qu'ils ouvraient grand l'accès au monde au-delà de la paroisse, les maîtres de poste étaient irremplaçables ».

Sources :

John Willis, « l'importance sociale du bureau de poste en milieu rural au Canada »

John Willis, « le maître de poste rural »

Article paru dans « **La terre de chez-nous** » des 10 et 17 janvier 2002

Arrivée des Acadiens à Bécancour

Pour se rendre à Québec, il fallait être vigoureux et avoir un peu d'argent. Une fois rendu à Québec, il fallait négocier un autre voyage pour remonter le fleuve et trouver un endroit où on serait accepté. À Bécancour, le seigneur de Montesson qui acheta de sa mère la seigneurie en 1755, accepta les Acadiens évadés de Beaubassin et les autres. Ils s'y acclimatèrent et ne retournèrent pas en Acadie.

Comme ce Acadiens laissèrent des membres de leur famille au cimetière de Québec en 1757-1758, on peut penser qu'ils sont arrivés avec l'abbé Le Guerne. En effet, celui-ci était à Québec au mois d'août 1757 et dans sa cure de Saint-François de l'Île d'Orléans en avril 1758. durant les quelques mois qu'il passa à Québec, Le Guerne a pu faire des arrangements pour que ses Acadiens aillent s'établir à Bécancour : le seigneur Montesson, qui avait servi en Acadie à partir de 1746, était à l'Île d'Orléans en 1758. Une liste de ces premiers Acadiens, au printemps 1758, à Bécancour, nous est fournie par Louis Richard :

Les premiers Acadiens qui cherchent refuge à Bécancour et qu'on y trouve dès l'automne 1758 viennent principalement de Beaubassin et paraissent pour la plupart alliés entre eux ou à la famille Cormier. Ce sont : Joseph Richard, marié à Françoise Cormier; Pierre Bourg, marié à Anne Richard; Jacques Bourg, marié à Marguerite Cormier; Pierre cormier, marié à Judith Galant; Étienne Migneau, marié à Madeleine Cormier; Charles Gaudet, veuf de Marie Cormier morte à Québec le 14 décembre 1757; Madeleine Bourg, veuve de Pierre Richard; Antoine Béloni Bourg, veuf de Marie-Joseph Hébert; Claude Hébert, marié à marguerite Robichaud; Jean-Baptiste Hébert, marié à Marie-Anne Amireau; François Robichaud, marié à Cécile Thibodeau; Simon Darois, marié à Anne Thibodeau; François Doucet, marié à Marie Poirier.

Louis Richard ajoute à ces Acadiens de Beaubassin quelques Acadiens de Port-Royal : des Part, Roy, Béliveau, LePrince, Richard, Forest, Bourgeois, leblanc, Hébert, Thibeau, Héon, Arseneau; et d'autres de la rivière Saint-Jean : Michel, Comeau, Guilbeau, Breau, Gaudet, Chandonnay.

Le père Adrien Bergeron, dont les ancêtres sont arrivés acadiens de baptêmes à Bécancour, les a compilé. Il a repéré à partir de 1759 deux Héon, dont les mères sont respectivement une Richard et une bergeron. En 1760, trois baptêmes; en 1761, cinq de même qu'en 1762. En 1763, treize baptêmes. Et la progression continue.

Les premiers Acadiens de Bécancour, ou bien se sont livrés à la pêche ou encore, faisaient partie des milices pour la défense du Canada, qui capitulera en 1760. apparemment ils ne reçurent pas leur contrat d'occupation des terres avant 1764, ce qui ne veut pas dire que les Acadiens n'occupaient pas déjà des lots arpentés pour eux sous le régime français (avant 1760). De toute façon, de 1760 jusqu'au traité de Paris (1763), les activités foncières étaient au ralenti et, comme la paix était incertaine, les acadiens se manifestèrent le moins possible.

Source : Pierre-Maurice hébert, Les Acadiens du Québec

La colonie acadienne de Saint-Denis-sur-Richelieu

Jean-Marie Richard, trop jeune pour être de la prise de possession de 1767, vint s'y adjoindre à l'âge de vingt et un ans, en 1775.

Né un an seulement avant la grande dispersion, il ne se rappelait pas le pays perdu. Son père(1) avait été alors saisi et jeté sans pitié dans le port de Philadelphie, aux Etats-Unis. Sa mère, de son côté, après avoir mis en sûreté ses objets les plus précieux, s'était enfuie dans la forêt avec ses enfants.

Bientôt elle put constater avec peine, par l'installation d'un usurpateur sur sa ferme, que son éloignement s'imposait et elle s'enrôla dans une troupe de compatriotes en partance pour la province de Québec. Tout le voyage s'effectua à pied, à travers les bois et le long des grèves, dans les circonstances les plus pénibles. Ce qu'eurent à souffrir ces infortunés, il est plus facile de le concevoir que de l'exprimer. La pauvre épouse, suivie de ses aînés et de son bébé dans les bras, se coucha souvent épuisée sur le bord du sentier à peine battu, sans avoir mangé. Néanmoins après avoir vu bien des victimes marquer de leurs cadavres la route si longue et si difficile, elle rentra à Québec.

En cette ville va se répéter la touchante histoire d'Étienne Mignault. Pierre Richard, l'époux ravi, était à peine débarqué qu'il se tournait également du côté de la capitale canadienne, où il se rendit avec quelques compagnons comme lui à la recherche de leurs familles. En arrivant aux portes de la vieille cité, il se demandait plus que jamais ce qui l'attendait, lorsqu'il aperçut près des fortifications de petits enfants, prenant leurs ébats. En dépit de leur maigreur, il les reconnaît pour les siens. Contenant alors son émotion, il s'approche d'eux, qui le prennent pour un étranger, et il leur demande des nouvelles de leur père. « Notre père, répondent-ils, nous n'en avons plus; les méchants l'ont emporté bien loin. » « Et votre mère, où demeure-t-elle? » « Là-bas », disent-ils en désignant du doigt une humble mesure du voisinage. L'instant d'après, les dispersés de l'Acadie étaient dans les bras l'un de l'autre, mais la joie n'eut guère de durée.

La petite vérole sévissait en cette année au milieu de la misère(2) et l'heureux père de la veille ne tarda pas à y succomber. La veuve alla par la

suite achever d'élever sa famille à Bécancour, où elle put reconstituer son foyer en convolant en secondes noces avec un nommé Prince.

C'est de là que Jean-Marie vint à Saint-Denis s'ouvrir une terre en haut du quatrième rang(5). Des deux mariages successifs de celui-ci avec Catherine Phaneuf et Angélique Chenette sont nés dix enfants : Madeleine; Charles; Jean-Baptiste, père de Victor et d'Étienne, celui-ci de Southbridge, Mass.; Joseph; Geneviève; Pierre, aïeul du Révérend Père Donat Richard; Basile; Jean-Marie, premier maître-chantre de Saint-Barnabé-sur-Yamaska; Michel(3), aïeul du Dr Jean-Baptiste Richard, de Saint-Denis; et Noël. Les trois derniers fils sont de la seconde. Leur père est mort au commencement de ce siècle(4).

Source : J.B.A. Allaire, Histoire de la paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu, 1905

1. Il se nommait Pierre, et son épouse, Madeleine Bourque, c'est aux Mines qu'ils demeuraient tous les deux lors de la dispersion.
2. En 1758, à Québec, plus de 400 acadiens étaient déjà morts de la petite vérole.
3. Michel, marié avec Josephine Larivière, est le père de Jean-Baptiste, qui le 7 mars 1859 épousait Céline Laflamme, à Saint-Denis. Le Dr est le fils de ce dernier. Sa mère est la sœur du curé de Farnham.
4. La famille Richard qui ne comptait que deux chefs en 1801, est aujourd'hui la quatrième en nombre à Saint-Denis. Ses chefs actuels sont : le Dr Jean-Baptiste, David, Alfred, Pierre, François-Xavier, Raphaël, Henri, Joseph, Misaël, Michel, Élie, Toussaint et dame Médéric. Deux de ses membres ont été marguilliers : Jean-Marie, en 1804, et Basile, en 1846. Elle a fourni un prêtre, un médecin et plusieurs religieux et religieuses. En Acadie, ses ancêtres étaient très nombreux, surtout dans les environs de Port-Royal, où il y avait le Pré des Richard.
5. À ce moment là, 1775, la paroisse de Saint-Denis avait 20 ans et le Seigneur de l'endroit avait déjà distribué les terres en commençant par le premier rang (le long de la rivière Richelieu) ensuite du deuxième rang, du troisième. Il en était rendu au quatrième rang lorsque la vague d'immigrants acadiens arriva. C'est ainsi que Jean-Marie s'est joint à ce groupe. Même aujourd'hui, on retrouve beaucoup de noms à consonance acadienne dans le quatrième rang de Saint-Denis-sur-Richelieu.

La vie quotidienne sous le régime français

(suite)

Le comportement des propriétaires d'animaux inquiétait particulièrement les autorités. Ainsi, le 26 mai 1756, François Bigot doit intervenir pour interdire aux propriétaires de terre en banlieue de cette ville (Québec) de « laisser courir indifféremment sur les dites terres, des chevaux, bœufs et vaches... et ordonnons à tous chartiers et autres qui n'ont point de terres, de louer des parcs pour y enfermer leurs animaux et y enfermer les chevaux ». Longtemps auparavant, soit en 1665, le Conseil supérieur sur des terres qui leur appartenaient pas, notamment sur « le cap aux Diamands ».

Le même Conseil supérieur, un mois auparavant, avait statué à propos des clôtures sur le bord du fleuve. Le 13 mai 1665 le dit Conseil avait ordonné ...

À toutes les personnes qui auront des clôtures à faire sur le bord du fleuve, de les mettre en sorte qu'il reste deux perches libres au-dessus des plus hautes marées, pour la liberté tant du passage des charrettes et bestiaux que de la navigation.

Si de nos jours on se préoccupe particulièrement de l'herbe à poux, dès 1667, on s'inquiétait de la prolifération des chardons. On s'était en effet rendu compte qu'un grand nombre de terres avaient été infestées par les chardons, véritable fléau, et avait vu pour cette raison diminuer considérablement leurs possibilités de mise en culture. Le procureur général du roi a donc ordonné, le 20 juin 1667 ... « à ceux qui ont des chardons sur leurs terres de les couper entièrement chaque année en dedans de la fin de juillet en sorte qu'il n'en reste aucun à couper, même dans les chemins qui passent sur leurs terres ... » En préambule, on insistait sur les dangers et conséquences néfastes de l'abondance de cette plante ...

L'expérience a fait connaître que la cause principale de ce qu'une grande quantité de terres de ce pays est infectée et perdue par les chardons, procède de ce que dans les commencements l'on a négligé d'y donner ordre, qu'infailliblement ce mal s'étendra par tous les déserts de ce pays, s'il n'y est pourvu, parce que les chardons venant à graine, et la graine à mûrir, le vent emporte cette graine fort loin et l'épard par tout, même dans les lieux les plus écartés, que pour empêcher ce mal d'augmenter notablement, il serait à propos d'obliger ceux qui ont des chardons sur leurs terres et les empêcher de grainer.

Il arrivait parfois que des individus veuillent prendre des raccourcis et ne se gênent pas pour passer sur des terres ensemencées. Des clôtures étaient souvent brisées laissant la voie ouverte aux animaux qui pouvaient dévaster les récoltes. On dut donc passer un règlement visant « toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de

passer ni chasser dans les terres ensemencées, rompre, abattre, ni forcer les clôtures à peine de dix livres d'amande ... ». L'allusion à la qualité des personnes laisse croire que parmi les délinquants, il n'y avait pas que de simples paysans ou des quêteux.

Les problèmes de pratique religieuse ne semblaient pas avoir cours en Nouvelle-France. Du moins ils n'étaient pas connus. Mais d'autres problèmes surgissaient souvent. À un tel point que le sieur Gauthier, curé de la Côte de Beaupré, dut demander l'intervention de l'intendant pour faire respecter le caractère sacré des églises. De par le contenu même de l'ordonnance émise le 12 novembre 1706, on peut imaginer la nature des désordres auxquels on voulait mettre fin.

Nous défendons à toutes sortes de personnes, sous prétexte que ce soit, de donner à boire dans leurs maisons aucunes boissons, ni même d'en vendre les jours de fête et dimanche, hors ceux qui viendront en demander pour les malades... et ce à peine de dix livres d'amande... Faisons défense aussi à toutes sortes de personnes de se quereller, et même de s'entretenir dans les églises, d'en sortir lorsqu'on fera le prône, et de fumer à la porte ni autour des dites églises, aussi à peine de dix livres d'amende. Exhortons les paroissiens d'assister au Service Divin avec toute la dévotion qu'ils doivent au lieu où ils sont, et de se mettre dans des places convenables, afin que tout le monde puisse y entrer librement.

Note intéressante : les amandes étaient versées à la Fabrique.

Si parfois les passants et les chasseurs traversaient les terres ensemencées, il arrivait aussi assez fréquemment que des dommages étaient même causés aux arbres. Une autre ordonnance émise le 3 juillet 1710 faisait défense de rompre les clôtures pour aller à la chasse, d'abattre des noyers ou d'en enlever les écorces sur les terres des habitants. Des amendes étaient prévues pour chaque arbre coupé ou « pelé de son écorce ».

De sérieux conflits pouvaient parfois opposer seigneurs et censitaires. C'est ainsi que l'intendant Michel Bégon dut intervenir, par ordonnance, le 3 juin 1714, pour régler un différend entre le seigneur Desjordy et trois habitants de la seigneurie des Isles de Boucherville. Ces trois habitants (Michel Laliberté, Jean Gauthier et Pierre Cézard dit Lagardette) refusaient de donner au seigneur les journées de corvée qu'il réclamait en vertu de l'acte de concession et par ailleurs ils réclamaient du même seigneur une commune pour faire paître leurs animaux. Les censitaires refusèrent que les Isles Bouchard soient transformées en commune car ils auraient été incapables d'enclorre de pieux la dite commune, condition imposée par le seigneur. Peut-être auraient-ils pu le faire une première fois mais cela aurait été à recommencer chaque printemps, les clôtures n'étaient pas assez solides pour résister à l'action des glaces et des crues. Après étude du dossier, Bégon condamna les titres de concession. Certains devaient donner trois journées de corvée : une dans le temps des semences, une autre à l'époque des foins et une troisième aux récoltes. Certains devaient aussi fournir une quatrième journée au moment des guérets. Pour pouvoir s'exempter des jours de corvées, les censitaires devaient donner au seigneur... « quarante sols pour chacune d'icelles, à condition qu'ils payeront comptant la dite somme ».

Il arrivait parfois que des paysans de la seigneurie de Bellechasse ne se gênent pas pour entailler des érables sur des terres non concédées. L'intendant dut mettre fin à cette pratique le 20 mars 1716... à la suite d'une plainte du seigneur qui se sentait spolié. Il faut dire que quelques-uns poussaient même l'audace jusqu'à entailler les érables du propre domaine du seigneur. Dorénavant, il serait donc interdit « d'entailler les arbres d'érable pour en tirer de l'eau pour faire du sucre, ce qui ruine entièrement les dits bois, les faisant sécher et mourir au bout de deux ou trois ans... ». Les amendes imposées aux contrevenants à cette règle étaient versées à la Fabrique, c'est-à-dire, pour utiliser les termes de l'ordonnance, « applicables à l'église de la paroisse ».

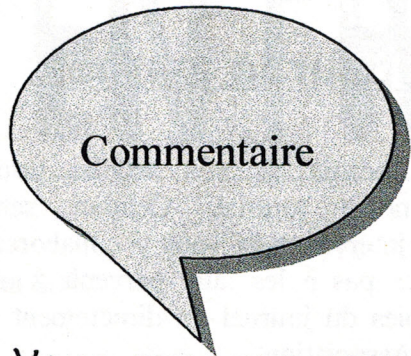
C'est le 28 janvier 1721 que Vaudreuil et Bégon décidèrent d'intervenir pour réglementer la chasse aux perdrix. Cette interdiction couvrait la période d'accouplement, du 15 mars au 15 juillet. Les autorités avaient jugé que trop de chasseurs peu scrupuleux profitaient de cette période des amours, où par leur battement d'ailes, **les perdrix font connaître les endroits où elles sont**, pour les tuer avec facilité, entraînant par cette cruelle action l'entière destruction de ces oiseaux dans la colonie, ce qui priverait le public d'**une grande douceur pour la vie**.

Parmi les plus importantes de toutes les ordonnances des intendants, celles concernant les règlements de police et la protection contre les incendies étaient assurément parmi les plus importantes. En ce dernier domaine, Hocquart prit d'importantes décisions en 1734. Son ordonnance du 12 juillet, conçue pour la ville de Montréal, comportait 10 articles. Les deux premiers étaient ainsi rédigés :

1. Il sera fait incessamment deux cent quatre-vingt sceaux, dont quatre-vingt de cuir suivant le modèle et les autres bois, cent haches, cent pelles, vingt-quatre crochets de fer, ou gaffes, emmanchées et garnies de chaînes ou cordages propres à faire sauter et arracher les chevrons en feu et autres bois, douze grandes échelles dont quatre de vingt-cinq pieds, quatre de vingt et quatre de quinze, et douze béliers à mains; le tout marqué d'une fleur de lys.

2. Tous les outils et ustensiles ci-dessus seront partagés également dans les quatre quartiers de cette ville, pour être en état de remédier plus promptement aux accidents du feu, savoir aux Jésuites, au corps de garde sur la place, au séminaire de Saint-Sulpice, et aux Récollets.

Dans les quinze jours qui suivirent cette ordonnance, tous les propriétaires de la ville devaient avoir installé « à chacune des cheminées de leurs maisons une échelle ». En certaines régions du Québec d'aujourd'hui, on trouve encore sur le toit de quelques maisons de vieilles échelles dont la fonction est sans doute de nous rappeler cette époque.



*Vous avez un commentaire à formuler sur le journal **l'Entre Richard** ou sur tout autre sujet se rapportant à **l'Association des familles Richard**.*

Nous débutons, lors de la prochaine parution de ce journal, une section réservée aux commentaires des membres ainsi que de toute personne prenant connaissance du contenu de celui-ci ou des informations apparaissant sur le site internet de l'Association.

Tous les commentaires reçus seront publiés sous la signature de son auteur.

Vous pouvez les acheminer :

- par écrit à l'adresse de l'Association des familles Richard
- par internet à l'adresse de Guy Richard, responsable du journal
yug_richard@hotmail.com

Il nous fera plaisir de prendre connaissance de vos commentaires. Notre Association est au service de ses membres et de tous les descendants de Richard. Notre journal deviendra encore plus intéressant à lire.

Adresse de l'Association

Vous pouvez communiquer avec nous par courrier :

Association des familles Richard
C.P. 6700, Sillery (Québec), G1T 2W2

Internet : www.genealogie.org/famille/richard

Articles pour le journal

J'ai toujours besoin de vos articles pour agrémenter notre journal. Celui-ci sera d'autant plus intéressant si vous y collaborez. Alors n'hésitez pas à les faire parvenir à un des responsables du journal ou directement à l'adresse de l'Association.

Vous pouvez me joindre par internet à :
Guy.Richard@agr.gouv.qc.ca

Appel aux généalogistes

Nous sommes constamment à la recherche d'informations d'ordres généalogiques sur une des souches Richard. Félix, notre archiviste, serait heureux d'en échanger afin de compléter les archives de l'Association et de mettre les généalogistes en communication les uns avec les autres. En partageant nos informations nous pourrions mieux retracer l'histoire des familles Richard et conséquemment, celle du Québec et de l'Acadie.

Donc si vous avez fait des recherches généalogiques que vous voulez faire partager ou compléter, communiquez avec :

Félix Richard
105, rue Notre-Dame-des-Victoires
Sainte-Foy (Québec)
G2G 1J3 (418) 872-9471
Internet : felimado@sympatico.ca

Vous pouvez nous rejoindre

Si vous avez des messages ou des informations à nous communiquer concernant des réunions de familles, des événements, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous communiquerons l'information et le cas échéant, si possible, nous serons heureux de participer à l'événement ou à son organisation. Pour nous rejoindre, vous pouvez prendre contact avec n'importe quel membre du conseil d'administration de l'Association des familles Richard ou communiquer directement avec la secrétaire :

Cécile Richard
1530, rue du Nordet
Sainte-Foy
G2G 2A4 (418) 871-9663
Internet : crichard@oricom.ca

Objets promotionnels

Vous pouvez vous procurer un blason 5\$, un épinglette 5\$ ainsi qu'une plaque d'automobile 10\$ à l'effigie de l'Association. Il est possible de vous les procurer en communiquant avec un membre du conseil d'administration ou à l'adresse de l'Association indiquer plus haut.

Dépôt légal :

Bibliothèque national du Québec

568561